



BILLETS À COUPON REMBOURSABLES PAR ANTICIPATION AVEC MARGE DE PROTECTION CIBC LIÉS À UN INDICE DES SERVICES AUX COLLECTIVITÉS CANADIEN (RA), SÉRIE 20

Billets avec capital à risque – Échéant le 22 septembre 2028

Daté du 9 septembre 2021

Un prospectus préalable de base définitif contenant de l'information importante au sujet des titres décrits dans le présent document a été déposé auprès de l'autorité en valeurs mobilières de chacune des provinces et de chacun des territoires du Canada. Un exemplaire du prospectus préalable de base définitif, de toutes ses modifications et de tout supplément de prospectus préalable applicable qui a été déposé doit être transmis avec le présent document. Le présent document ne révèle pas de façon complète tous les faits importants relatifs aux titres offerts. Il est recommandé aux investisseurs de lire le prospectus préalable de base définitif, toutes ses modifications et tout supplément de prospectus préalable applicable pour obtenir l'information relative à ces faits, particulièrement les facteurs de risque liés aux titres offerts, avant de prendre une décision d'investissement.

Liés à l'indice Solactive Canada Utilities 105 AR	Paiements de coupon semestriels éventuels de 2,53 % (5,06 % par année)	Clause d'appel au remboursement semestriel (à compter de septembre 2022)	Marge de protection variable en cas de baisse
---	--	--	---

Points saillants du placement

Monnaie

Libellés en dollars canadiens

Indice de référence

Indice Solactive Canada Utilities 105 AR. L'indice de référence est un indice à rendement ajusté qui vise à suivre le rendement brut total de l'indice Solactive Canada Utilities TR (l'« indice cible »), sous réserve d'une réduction de 105 points d'indice par année d'un dividende synthétique dont les arriérés sont calculés quotidiennement sur une base de 360 jours au moment où l'indice de référence est calculé (le « facteur de rendement ajusté »).

Flux de trésorerie

Les billets offrent la possibilité d'obtenir des paiements de coupon semestriels correspondant au montant du coupon de 2,53 \$ par billet si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation précédente est supérieur ou égal à -20,00 %.

Clause d'appel au remboursement

La CIBC appellera automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation précédant cette date d'appel au remboursement est supérieur ou égal à 5,00 %.

Marge de protection variable en cas de baisse

Si la CIBC n'appelle pas automatiquement les billets au remboursement et que le rendement de l'indice à l'échéance est négatif, les billets offrent une protection du capital à l'échéance si le rendement de l'indice de référence est supérieur ou égal à -20,00 % à la date d'évaluation finale. Toutefois, si le rendement de l'indice de référence est inférieur à -20,00 % à la date d'évaluation finale, le rendement variable correspondra au produit i) du rendement de l'indice de référence, majoré de 20,00 %, et ii) de 125,00 % (lequel sera négatif dans ces circonstances et résultera en une perte d'une partie du capital à l'échéance), sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet.

Durée	Offerts jusqu'au	Date d'émission	Date d'échéance (si non appelés au remboursement)	Placement minimal	Mode d'achat
7 ans	16 septembre 2021	22 septembre 2021	22 septembre 2028	5 000 \$	Wood Gundy : SyndNET Tiers : Fundserv CBL12493

Colombie-Britannique :	877-858-9332	Prairies :	866-391-8633	Canada Atlantique :	888-847-6407
Ontario :	866-474-4166	Québec :	855-847-6696	Service à la clientèle Fundserv :	866-474-0142

Le rendement de l'indice de référence reflète le rendement brut total de l'indice cible, déduction faite du facteur de rendement ajusté. Les investisseurs ne pourront pas recevoir de dividendes ni d'autres distributions sur les titres composant l'indice cible. Le taux de rendement annuel des dividendes des titres compris dans l'indice cible était de 3,69 % pour la période de 12 mois terminée le 31 août 2021, ce qui représenterait des dividendes totaux de 25,83 % pendant la durée de sept ans des billets, dans l'hypothèse où le taux de rendement des dividendes demeure constant et où les dividendes ne sont pas réinvestis.

Exemples hypothétiques

Les exemples hypothétiques suivants illustrent le calcul des paiements de coupon et du montant à l'échéance selon trois différents scénarios. Le rendement de l'indice de référence sera calculé en fonction du rendement de l'indice de référence, lequel reflète le rendement brut total de l'indice cible, déduction faite du facteur de rendement ajusté. Ces exemples ne sont présentés qu'à titre indicatif et ne devraient pas être considérés comme des estimations ou des prévisions quant au rendement de l'indice de référence à quelque moment que ce soit pendant la durée des billets ou quant au rendement qui peut être versé sur les billets. Le rendement réel de l'indice de référence sera différent de ces exemples hypothétiques, différence qui pourrait se révéler importante.

Scénario hypothétique n° 1 – Aucun paiement de coupon n'est payable et les billets ne sont pas appelés au remboursement avant l'échéance

Dans le présent scénario hypothétique, le rendement de l'indice de référence était inférieur à -20,00 % à chaque date d'évaluation. Par conséquent, la CIBC n'a pas appelé automatiquement les billets au remboursement avant l'échéance et les investisseurs n'auraient le droit de recevoir de paiement de coupon à aucune date de paiement de coupon. Le montant variable à l'échéance sera de -22,50 \$ par billet, soit le produit de 100,00 \$ x (-38,00 % + 20,00 %) x 125,00 %, puisque le rendement de l'indice de référence est inférieur à -20,00 % à la date d'évaluation finale. Dans cet exemple, le rendement total cumulé est de -22,50 % (ce qui correspond à un rendement annuel composé de -3,58 %).

Date d'évaluation semestrielle	Rendement de l'indice de référence	Paiement de coupon
1	-32,00 %	0,00 \$
2	-37,00 %	0,00 \$
3	-26,00 %	0,00 \$
4	-23,00 %	0,00 \$
5	-37,00 %	0,00 \$
6	-28,00 %	0,00 \$
7	-40,00 %	0,00 \$
8	-39,00 %	0,00 \$
9	-40,00 %	0,00 \$
10	-27,00 %	0,00 \$
11	-37,00 %	0,00 \$
12	-31,00 %	0,00 \$
13	-34,00 %	0,00 \$
14	-38,00 %	0,00 \$

Paiements de coupon totaux :	0,00 \$
Montant variable :	100,00 \$ x (-38,00 % + 20,00 %) x 125,00 % = -22,50 \$
Montant à l'échéance :	77,50 \$
Rendement annuel composé :	-3,58 %

Scénario hypothétique n° 2 – Des paiements de coupon sont payables à huit dates de paiement de coupon et les billets ne sont pas appelés au remboursement avant l'échéance

Dans le présent scénario hypothétique, le rendement de l'indice de référence était inférieur à 5,00 % à chaque date d'évaluation et le rendement de l'indice de référence était inférieur à -20,00 % à six dates d'évaluation. Par conséquent, les billets n'ont pas été appelés au remboursement automatique par la CIBC et les investisseurs auraient le droit de recevoir des paiements de coupon à huit dates de paiement de coupon (des paiements de coupon totaux de 20,24 \$ pendant la durée des billets). Le montant variable à l'échéance correspondra au produit de 100,00 \$ par 0,00 %, puisque le rendement de l'indice de référence était supérieur ou égal à -20,00 % à la date d'évaluation finale. Dans cet exemple, le rendement total cumulatif est de 20,24 % (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 2,67 %).

Date d'évaluation semestrielle	Rendement de l'indice de référence	Paiement de coupon
1	-26,00 %	0,00 \$
2	-30,00 %	0,00 \$
3	-21,00 %	0,00 \$
4	-27,00 %	0,00 \$
5	-22,00 %	0,00 \$
6	-31,00 %	0,00 \$
7	-15,00 %	2,53 \$
8	0,00 %	2,53 \$
9	-15,00 %	2,53 \$
10	1,00 %	2,53 \$
11	4,00 %	2,53 \$
12	-3,00 %	2,53 \$
13	-17,00 %	2,53 \$
14	-3,00 %	2,53 \$
Paiements de coupon totaux :	20,24 \$	
Montant variable :	0,00 \$	
Montant à l'échéance :	100,00 \$	
Rendement annuel composé :	2,67 %	

Scénario hypothétique n° 3 – Des paiements de coupon sont payables à dix dates de paiement de coupon et les billets sont appelés au remboursement avant l'échéance

Dans le présent scénario hypothétique, le rendement de l'indice de référence était supérieur ou égal à 5,00 % à la dixième date d'évaluation et le rendement de l'indice de référence était supérieur à -20,00 % à dix dates d'évaluation. Par conséquent, les billets ont été appelés au remboursement automatique par la CIBC à la date d'appel au remboursement connexe suivant la dixième date d'évaluation et les investisseurs auraient le droit de recevoir des paiements de coupon à dix dates de paiement de coupon (des paiements de coupon totaux de 25,30 \$ pendant la durée des billets). Puisque le rendement de l'indice de référence était supérieur à 5,00 % à la dixième date d'évaluation, les billets seront appelés au remboursement avant l'échéance et le montant variable correspondra à 0,00 \$ par billet, soit le produit de 100,00 \$ par 0,00 %. Dans cet exemple, le rendement total cumulé est de 25,30 % (ce qui correspond à un rendement annuel composé de 4,61 %).

Date d'évaluation semestrielle	Rendement de l'indice de référence	Paie ment de coupon
1	0,00 %	2,53 \$
2	-16,00 %	2,53 \$
3	2,00 %	2,53 \$
4	-12,00 %	2,53 \$
5	-18,00 %	2,53 \$
6	-7,00 %	2,53 \$
7	-1,00 %	2,53 \$
8	4,00 %	2,53 \$
9	-4,00 %	2,53 \$
10	6,00 %	2,53 \$

Paie ments de coupon totaux :	25,30 \$
Montant variable :	0,00 \$
Montant à l'échéance :	100,00 \$
Rendement annuel composé :	4,61 %

Détails du placement

Émetteur

La Banque Canadienne Impériale de Commerce (la « CIBC »)

Capital

100,00 \$ (valeur nominale) par billet

Montant de l'émission

Maximum de 50 000 000 \$ (500 000 billets)

Souscription minimale

5 000 \$ (50 billets)

Indice de référence

Indice Solactive Canada Utilities 105 AR. L'indice Solactive Canada Utilities 105 AR est un indice à rendement ajusté qui vise à suivre le rendement brut total de l'indice Solactive Canada Utilities TR, sous réserve d'une réduction de 105 points d'indice par année d'un dividende synthétique dont les arriérés sont calculés quotidiennement sur une base de 360 jours au moment où l'indice de référence est calculé. Le 31 août 2021, le niveau de clôture de l'indice de référence était de 3 443,56. Le facteur de rendement ajusté divisé par le niveau de l'indice de référence était donc égal à 3,05 % le 31 août 2021. Pendant la durée des billets, la somme du facteur de rendement ajusté de 105 points par an sera d'environ 735 points d'indice, ce qui représente 21,34 % du niveau de l'indice de référence le 31 août 2021. L'indice cible est un indice de rendement brut total qui reflète la variation applicable du cours des titres composant l'indice cible et de tout dividende et de toute distribution versés à l'égard de ces titres. Aux fins du calcul du niveau de l'indice cible, les dividendes et autres distributions versés à l'égard des titres qui composent l'indice cible sont réputés réinvestis dans l'ensemble des titres qui composent l'indice cible. **Rien ne garantit que les émetteurs des titres composant l'indice cible auront la capacité de déclarer et de payer des dividendes ou de verser des distributions à l'égard des titres qui composent l'indice cible ni que les dividendes payés ou les distributions versées correspondront aux niveaux historiques ou excéderont ces niveaux.**

Date d'émission

Le 22 septembre 2021

Date d'échéance et durée

Le 22 septembre 2028 (7 ans), étant entendu que si cette date n'est pas un jour ouvrable, la date d'échéance sera alors le jour ouvrable suivant, sous réserve de l'appel au remboursement automatique des billets par la CIBC à une date d'appel au remboursement et sauf en cas de perturbation des marchés.

Dates de paiement de coupon, dates d'évaluation et dates d'appel au remboursement

Compte tenu de la date d'émission du 22 septembre 2021, les dates de paiement de coupon, dates d'évaluation et dates d'appel au remboursement sont les suivantes :

Dates d'évaluation	Dates de paiement de coupon	Dates d'appel au remboursement
15 mars 2022	22 mars 2022	-
15 septembre 2022	22 septembre 2022	22 septembre 2022
15 mars 2023	22 mars 2023	22 mars 2023
15 septembre 2023	22 septembre 2023	22 septembre 2023
15 mars 2024	22 mars 2024	22 mars 2024
16 septembre 2024	23 septembre 2024	23 septembre 2024
17 mars 2025	24 mars 2025	24 mars 2025
15 septembre 2025	22 septembre 2025	22 septembre 2025
16 mars 2026	23 mars 2026	23 mars 2026
15 septembre 2026	22 septembre 2026	22 septembre 2026
15 mars 2027	22 mars 2027	22 mars 2027
15 septembre 2027	22 septembre 2027	22 septembre 2027
15 mars 2028	22 mars 2028	22 mars 2028
15 septembre 2028	22 septembre 2028	-

Dans la mesure où : i) si une de ces dates de paiement de coupon n'est pas un jour ouvrable, la date de paiement de coupon sera le prochain jour ouvrable, sauf en cas de perturbation des marchés; ii) si la date d'émission est reportée, chaque date d'appel au remboursement sera reportée d'un nombre de jours équivalent, toutefois, si une de ces dates d'appel au remboursement n'est pas un jour ouvrable et qu'elle ne tombe pas au moins cinq jours ouvrables après la date d'évaluation applicable, la date d'appel au remboursement pertinente sera reportée au jour ouvrable suivant qui tombe au moins cinq jours ouvrables après la date d'évaluation précédente, dans chaque cas sauf en cas de perturbation des marchés; iii) si une de ces dates d'évaluation n'est pas un jour de bourse, la date d'évaluation applicable sera le jour de bourse précédent, sauf en cas de perturbation des marchés.

Paielements de coupon

À chaque date de paiement de coupon semestrielle pendant la durée des billets, les investisseurs pourront recevoir un paiement de coupon correspondant à 2,53 \$ par billet (le « montant du coupon »). Les paiements de coupon seront établis comme suit :

- si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation précédente est supérieur ou égal à -20,00 %, le paiement de coupon correspondra au montant du coupon; et
- si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation précédente est inférieur à -20,00 %, le paiement de coupon s'établira à 0,00 \$ par billet.

Les paiements de coupon totaux payables aux investisseurs pendant la durée des billets n'excéderont pas 35,42 \$ par billet (compte tenu du montant 2,53 \$ par billet payable à chaque date de paiement de coupon). Aucun paiement de coupon ne sera effectué à une date de paiement de coupon si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation précédente est inférieur à -20,00 % ou si la CIBC a appelé automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement précédente. Il n'y a aucune garantie que quelque paiement de coupon sera effectué pendant la durée des billets.

Clause d'appel au remboursement

La CIBC appellera automatiquement les billets au remboursement à une date d'appel au remboursement si le rendement de l'indice de référence à la date d'évaluation précédant cette date d'appel au remboursement est supérieur ou égal à 5,00 %.

Rendement de l'indice de référence

Le rendement de l'indice de référence correspondra au pourcentage (positif ou négatif), calculé comme suit :

$(\text{niveau de l'indice}_{\text{DEV}} - \text{niveau de l'indice}_{\text{DEM}}) / \text{niveau de l'indice}_{\text{DEM}}$,

où :

- le « niveau de l'indice_{DEV} » correspondra au niveau de clôture à la date d'évaluation pertinente; et
- le « niveau de l'indice_{DEM} » correspondra au niveau de clôture à la date d'émission, étant entendu que si la date d'émission n'est pas un jour de bourse le niveau de l'indice_{DEM} sera établi le jour de bourse suivant (auquel cas les renvois au niveau de clôture à la date d'émission seront réputés renvoyer au niveau de clôture le prochain jour de bourse),

sous réserve, dans chaque cas, des dispositions prévues à la rubrique « Perturbations des marchés, rajustements, substitutions et événements extraordinaires » dans le prospectus.

Montant à l'échéance

Sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet, les investisseurs auront le droit de recevoir à la dernière des éventualités suivantes à survenir : a) le cinquième jour qui suit la date d'évaluation finale ou b) la date d'échéance (la « date de versement à l'échéance ») (ou à une date d'appel au remboursement, si la CIBC appelle automatiquement les billets au remboursement avant la date d'échéance) à l'égard de chaque billet détenu par les investisseurs, un montant par billet (le « montant à l'échéance ») correspondant à la somme i) du capital, et ii) du montant variable, qui sera nul ou négatif.

Montant variable

Le montant variable par billet correspond au produit obtenu en multipliant 100,00 \$ par ce qui suit :

- 0,00 % si le rendement de l'indice de référence est supérieur ou égal à -20,00 % à la date d'évaluation précédente; ou
- le produit i) du rendement de l'indice de référence majoré de 20,00 %; et ii) de 125,00 % (lequel sera négatif dans les circonstances et résultera en une perte d'une partie du capital à l'échéance), si le rendement de l'indice de référence est inférieur à -20,00 % à la date d'évaluation précédente.

Si la CIBC appelle les billets au remboursement, les investisseurs n'auront pas le droit de recevoir les rendements supplémentaires auxquels ils auraient par ailleurs eu droit si la CIBC n'avait pas appelé les billets au remboursement.

Marché secondaire et montant de négociation anticipée

Les billets ne seront pas inscrits à la cote d'une bourse ou d'un système de cotation. Marchés mondiaux CIBC inc. (« MM CIBC ») a l'intention d'offrir un marché secondaire quotidien sur lequel pourront lui être vendus les billets, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire à son gré, à tout moment et sans préavis aux investisseurs. MM CIBC n'offrira en aucun cas un marché secondaire pour les billets à une date d'évaluation des billets ou après une telle date si les billets sont appelés au remboursement par la CIBC à la date d'appel au remboursement applicable. Les billets ne pourront être négociés sur aucun autre marché secondaire. Les ventes sur le marché secondaire pourraient être faites à un prix inférieur au capital et feront état de la déduction du montant de négociation anticipée qui s'établira initialement à 3,06 % par billet et qui diminuera quotidiennement de 0,017 % pour atteindre 0,00 % après 180 jours. En outre, la vente de billets initialement achetés au moyen du réseau Fundserv sera assujettie à certaines procédures et limites établies par le réseau Fundserv.

L'investisseur qui dispose d'un billet en faveur de MM CIBC sur le marché secondaire sera généralement tenu d'inclure dans son revenu en tant qu'intérêt l'excédent, le cas échéant, du prix de vente du billet par rapport au capital de ce billet. Les investisseurs qui disposent d'un billet avant l'échéance devraient consulter leurs propres conseillers en fiscalité. Voir « Certaines incidences fiscales fédérales canadiennes » dans le supplément de fixation du prix.

Agent des calculs

MM CIBC

Admissibilité pour les comptes enregistrés

Admissibles pour les REER, les FERR, les REEE, les REEI, certains RPDB et les CELI

Fundserv est une marque déposée de Fundserv Inc.

Le présent document devrait être lu parallèlement au prospectus préalable de base simplifié de la CIBC daté du 5 novembre 2019 (le « prospectus ») et au supplément de fixation du prix n° 1 741 de la CIBC se rapportant au prospectus et daté du 9 septembre 2021 (le « supplément de fixation du prix »).

Un placement dans les billets comporte des risques différents de ceux des titres d'emprunt traditionnels à taux fixe ou à taux variable. Il n'est pas garanti par la CIBC, les courtiers, les membres de leurs groupes respectifs, les personnes ayant un lien avec eux ni aucune autre personne ou entité que les porteurs de billets recevront un montant cumulatif égal à leur placement initial dans les billets, ni qu'ils obtiendront un rendement sur les billets (sous réserve d'un montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet) à l'échéance des billets ou avant. Les sommes versées aux porteurs des billets dépendront du rendement de l'indice de référence. Un placement dans les billets ne convient pas à l'acheteur qui ne comprend pas (seul ou avec l'aide d'un conseiller financier) les modalités des billets ou les risques liés aux billets et aux produits structurés, aux options ou aux instruments financiers semblables en général. Voir « Facteurs de risque » dans le prospectus et « Certains facteurs de risques » dans le supplément de fixation du prix. « Solactive » est une marque déposée de Solactive AG et est utilisée aux termes d'une licence. Solactive AG ne fait aucune déclaration ni ne donne aucune garantie, expresse ou implicite, quant à la pertinence d'investir dans des titres en général ou dans les billets en particulier. Solactive AG et les membres de son groupe ne participent pas à l'exploitation ou à la distribution des billets et ils n'assument aucune responsabilité à cet égard ni à l'égard de la non-atteinte des objectifs de placement par les billets.

Les billets ne constitueront pas des dépôts assurés aux termes de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ou d'un autre régime d'assurance dépôts visant à garantir le remboursement de la totalité ou d'une partie d'un dépôt en cas d'insolvabilité de l'institution de dépôt.

Le capital des billets ne sera pas intégralement garanti et, sous réserve du montant à l'échéance minimal de 1,00 \$ par billet, sera à risque. Par conséquent, les investisseurs risquent de perdre la quasi-totalité de leur placement initial dans les billets.

MM CIBC a l'intention d'offrir un marché secondaire sur lequel pourront lui être vendus les billets, mais elle se réserve le droit de ne pas le faire à son gré, à tout moment et sans préavis aux porteurs de billets. Il n'existe pas d'autre marché pour la négociation des billets, et il peut être impossible pour les souscripteurs de les revendre.

MM CIBC est une filiale en propriété exclusive de la CIBC. En raison de ce lien, la CIBC est un « émetteur relié » et un « émetteur associé » à MM CIBC au sens de la législation en valeurs mobilières applicable. Voir « Mode de placement » dans le prospectus.